



RESULTATS DES VOTATIONS RELATIVES AUX PROPOSITIONS DE LA FSP LORS DU MINI CONGRES DU 04.02.2017.

Proposition 1 :

Afin de se conformer au règlement européen, abaisser l'âge de la catégorie vétérans de 60 à 55 ans.

Accepté à 71,4% dès 2018

Proposition 2 :

Offrir le choix lors des championnats suisses de jouer le concours secondaire ou un Grand Prix à 14h00

Accepté à 85,7%

Proposition 3 :

A part pour les podiums, abandonner les trophées lors des championnats suisses et augmenter ainsi la valeur des enveloppes distribuées avec l'argent ainsi économisé.

Accepté à 78,6%

Proposition 4 :

Dès 2018, insérer dans le budget le financement des points AP afin de récompenser les joueurs obtenant des résultats tout au long de l'année selon un barème adéquat.

Accepté à 78,6%

Proposition 5 :

Deux cantonales ayant un intérêt pour l'organisation d'un championnat du monde seniors en 2020, autorisation demandée d'analyser la faisabilité de la mise en œuvre d'une telle manifestation.

Accepté à 100%

Proposition 6 :

Le nouveau règlement international stipulant que :

Article 39 – Mauvais comportement

Une tenue correcte est exigée des joueurs auxquels il est interdit de jouer torse nu et qui doivent notamment, pour des raisons de sécurité, porter des chaussures entièrement fermées protégeant les orteils et les talons.

Il est interdit de fumer sur les jeux, y compris des cigarettes électroniques. Il est également interdit d'utiliser un téléphone portable durant les parties.

La Commission Technique propose, en ce qui concerne les chaussures et la fumée, de conserver les règles appliquées en Suisse comme la FIPJP en autorise les Fédérations.

Accepté à 71,4%

Proposition 7 du SAP :

Situation initiale :

Lors des championnats suisses de Frauenfeld en 2013, 98 équipes ne se sont pas présentées. Ceci a eu pour effet une grande perte financière, soit environ 15'000 CHF de recettes en moins. L'organisation d'un championnat signifie, comme nous le savons tous, d'immenses investissements en temps et travail pour les clubs organisateurs. Comme le nombre d'équipes participantes est connu grâce aux inscriptions préalables, les organisateurs calculent leur budget et achètent les produits d'intendance sur cette base. Lorsqu'une si grande partie des équipes inscrites fait défaut, à part le fait qu'il s'agisse d'un net manque de sportivité, la perte financière est énorme. Du coup, le SAP désire aider les clubs organisateurs et ainsi faire en sorte d'inciter les équipes inscrites à participer.

Proposition:

La FSP augmente la finance d'inscription de 20 CHF par joueur et encaisse par ce moyen 35 CHF au lieu des 15 CHF actuels.

Les joueurs qui viendront s'annoncer à la table de contrôle le jour du championnat recevront un bon de consommation de 20 CHF utilisable autant pour consommer des boissons que pour prendre des repas. Cette nouvelle procédure sera communiquée aux clubs via le président cantonal.

La FSP reverse au club organisateur le montant total de cette avance (nbre de joueurs x 20 CHF) dès réception des divers paiements.

Refusé à 100%

Contre-proposition de l'AVP :

Amender les équipes qui ne se présentent pas à raison de 30 CHF par joueur, dont 20 CHF reviendraient à l'organisateur et 10 CHF à la FSP.

Accepté à 100%